



Conseil communal de Servion

Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Vice-président :	M. Olivier Bonvin	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Carlos Alves	
Ouverture de la séance :	20h00	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	49
	Quorum :	25
	Présents :	35 (1 arrivé après l'appel)
	Excusés :	10
	Absents :	4
	Assermentés en séance :	0
	Majorité de séance :	18
1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 29 avril 2019	L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Le procès-verbal du 29 avril 2019 est accepté à l'unanimité.	
2. Communications du Bureau du conseil	<p>Le vice-président, M. Olivier Bonvin, qui préside la séance, clarifie que, contrairement à l'information donnée lors de la dernière séance du conseil, M. Emmanuel Scaiola est nommé en tant que suppléant à la commission de recours (taxation et informatique) et non membre. C'est Mme Sandra Gasser, précédemment suppléante, qui devient membre. Dans ce sens, le PV fait foi.</p> <p>M. O. Bonvin rappelle le règlement détaillé dans le préavis 05-2016 Barème de rémunération de la Municipalité et du Conseil communal pour la législature 2016-2021 qui stipule que toute absence non excusée 24 heures avant la séance du Conseil porte une amende de CHF 50.- par séance. En effet, lors de l'appel, quatre personnes sont absentes et, sur les dix excusées, six conseillers se sont excusés moins de 12 heures avant la séance.</p> <p>Le vice-président informe l'assemblée qu'une séance supplémentaire du conseil communal a été agendée au 26 août 2019.</p> <p>Enfin, il prie les conseillers de décliner leur nom complet</p>	

	lors de leurs interventions.
<p>3. Préavis n° 03/2019 – (1^{ère} partie) : comptes 2018 et</p> <p>4. Préavis n° 03/2019 – (2^{ème} partie) : rapport de gestion 2018</p>	<p>Le rapporteur de la commission de gestion, M. Jean-Claude Chamorel, détaille le travail effectué par la commission qui a passé en revue les comptes 2018, le rapport de vérification des comptes annuels ainsi que l'analyse financière faite par des fiduciaires indépendantes. La commission tient à souligner le professionnalisme de la boursière, Madame Patricia Dutoit, et la remercie, ainsi que le syndic, pour la présentation du préavis des comptes 2018 et le rapport de gestion, tous deux remarquables.</p> <p>Ayant visité quelques-uns des lieux de travaux exécutés durant l'année, la commission relève en particulier la pose de deux défibrillateurs ; la création d'une place de stationnement à la rue du Centre qui dispose d'une borne de recharge pour véhicules électriques ; la transformation de l'ancien bureau de poste, celle de l'ancienne salle communale et l'aménagement de la nouvelle boulangerie. La commission souligne le niveau sonore élevé de la partie tea-room de cette dernière et recommande la pose de panneaux phoniques. Par rapport à l'extérieur, la commission a constaté la pose des barrières sur le pourtour du Zoo nouvellement agrandi et son arborisation récente, ainsi que l'aménagement des parcelles vendues par la commune au chemin du 700^{ème} à Les Cullayes. Enfin, elle relève que des panneaux photovoltaïques seront posés à la STEP.</p> <p>Concernant les finances, la commission constate que les recettes encaissées ne couvrent toujours pas entièrement les déchets urbains – les taxes forfaitaires ont été augmentées au 1^{er} janvier 2019. Cependant, la marge d'autofinancement (cash-flow) se situe au-dessus de la moyenne des dix dernières années. Celle-ci a permis de financer les investissements en 2018 sans devoir recourir à un emprunt.</p> <p>L'endettement total par habitant (CHF 4'621.-) est en-dessous du niveau cantonal, sans l'ajout de Lausanne (CHF 6'235.-), ainsi que du niveau des communes vaudoises, compte tenu également de Lausanne (CHF 8'727.-).</p> <p>Par conséquent, la commission recommande au conseil d'accepter le rapport de révision et les comptes 2018 ainsi que le rapport de gestion de 2018.</p> <p>Personne ne demandant la parole, l'on passe au vote.</p> <p>Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité</p> <p>Les comptes sont acceptés à l'unanimité.</p> <p>Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité.</p>

<p>5. Élections statutaires</p>	<p>Le vice-président rappelle qu'à l'exception de la secrétaire, élue pour la durée de la législature, le conseil doit réélire les membres du Bureau, c'est-à-dire le président et le vice-président du conseil, deux scrutateurs et deux suppléants. En l'absence d'autres candidats, comme prévu par les statuts, le conseil procède à l'élection tacite des membres du Bureau. Sont reconduits dans leurs fonctions par des applaudissements :</p> <p>Président : M. Ph. Chaubert</p> <p>Vice-président : M. Olivier Bonvin</p> <p>Scrutateurs : Mme Sylvie Gobet M. Jérôme Padrun</p> <p>Suppléants : M. Carlos Alves M. Eric Dammköhler</p>
<p>6. Informations des délégations aux associations intercommunales</p>	<p>ASIJ – M. Patrice Jordan résume la séance tenue la semaine dernière. Le bureau a été nommé. Il s'agit de M. Bernard Perret qui est réélu Président de l'assemblée et de M. Benjamin Borlat réélu en tant que Vice-Président. La répartition des délégués est demeurée telle que fixée en 2016. Ainsi, Servion est représenté par deux délégués fixes ainsi qu'une délégation variable de quatre membres.</p> <p>Le rapport de gestion 2018 présente des charges augmentées de 2.3 % par rapport à 2017. Concernant la répartition des frais qui a augmenté suite à la construction du nouveau collège, sur le total des charges qui se lèvent à CHF 6'740'416.95, Servion, avec 239 élèves, contribue CHF 3'947 par élève (sans le coût des enseignants). En 2016, le coût total par élève s'élevait à CHF 3'466.66.</p> <p>Suite aux problèmes rencontrés avec la planification des transports, une conseillère s'était étonnée que le contrat avec Taxi Romontois n'ait pas été rompu immédiatement. Cependant, sans faute grave, résilier un contrat de cinq ans de telle manière aurait eu un coût élevé de plusieurs centaines de milliers de francs, sans égard pour le problème de logistique immédiat. Le préfet a su régler l'affaire de manière fine. Peut-être était-ce une erreur de confier la planification des horaires à la société occupée par les transports. Dans tous les cas, depuis que planification a été confiée à CarPostal, qui était aussi candidat au contrat des transports scolaires, la situation quant au respect des horaires s'est améliorée de manière substantielle.</p> <p>La Direction de l'EPS du Jorat annonce un spectacle de « Charly et la Chocolaterie » au Forum de Savigny qui a lieu les 26, 27 et 28 juin et auquel tous sont invités.</p> <p>La mise à l'enquête du Collège de Carrouge a lieu entre les 15 juin et le 14 juillet. Durant cette période, une personne est à disposition de 17-19h pour consultation au bureau communal de Jorat-Mézières. Le critère « prix » a été fixé à</p>

	<p>35% et les appels d'offre, auxquels s'intéressent plusieurs entreprises étrangères, sont ouverts jusqu'au 21 juin.</p> <p>AIESF – rien à signaler.</p> <p>ORPC – M. Hermann Olivetta annonce qu'une séance a eu lieu à Mézières pour mettre en place le conseil et que quatre préavis ont été votés.</p> <p>Conseil intercommunal des déchets carnés – rien à signaler.</p>
<p>7. Communications de la Municipalité</p>	<p>Le syndic, M. Cédric Matthey, remercie les personnes qui ont établi les rapports présentés au conseil communal, notamment, la boursière, Madame Patricia Dutoit, et la secrétaire municipale, Madame Claudine Burri.</p> <p>Il annonce une modification au règlement de Police. Substitué par une loi cantonale, l'article 63 a été supprimé. Par conséquent, le document contient 160 articles et non 161.</p> <p>Une borne de chargement pour véhicules électriques a été installée sur le parking à Servion. En effet, le critère de 2'000 habitants étant satisfait, cette borne, qui permet de recharger simultanément deux véhicules à 22kW, a été installée gratuitement. Le syndic rappelle qu'il existe un site, evpass, ainsi qu'une application mobile qui permettent de retrouver les informations relatives aux bornes de recharge dans toute la Suisse et à l'étranger.</p> <p>Deux défibrillateurs ont été installés, l'un situé derrière le tea-room à Servion et l'autre à l'entrée de la grande salle de Les Cullayes. Face à un constat de malaise, le syndic rappelle qu'il faut d'abord composer le 144 <u>avant</u> d'aller à la recherche d'un défibrillateur. Les systèmes comprennent également un kit pour enfants avec des électrodes adaptées et une régulation de la puissance appropriée.</p> <p>Suite à la question de M. Jean-Claude Chamorel au sujet de l'ouverture de la porte du système – la notice y est affichée en anglais, mais des étiquettes en français seront bientôt livrées – M. Carlos Alves en fait la démonstration pour le conseil avec l'appareil situé à l'extérieur. Dès que l'on ouvre la porte, une sonnerie puissante retentit jusqu'au fond de la grande salle.</p> <p>M. C. Matthey annonce que la municipalité a décidé d'une interdiction totale de l'usage de l'herbicide Roundup sur l'ensemble du territoire communal. Toute infraction sera sanctionnée. La commune est à la recherche de solutions alternatives (vapeur ou produits bio) qui vont être étudiées et testées par la voirie.</p> <p>La commune de Servion compte d'ores et déjà 2000 habitants. En effet, le 7 juin 2019 a vu deux naissances, les 1999^{ème} et 2000^{ème} habitants de la commune.</p> <p>Les bureaux communaux sont fermés du 26 juillet au 12</p>

	<p>août.</p> <p>Le 7 décembre est la journée des aînés.</p> <p>Le plan canicule a été déclenché ce jour dans la commune.</p> <p>Au sujet de la biodiversité, M. Jérôme Berger s'est adressé à la municipalité.</p> <p>En effet, à la suite de l'intervention de M. Robert Hugentobler lors du dernier conseil, M. J. Berger s'est enquis de la pose de panneaux solaires dans la commune. Après discussion, le syndic dit que la municipalité a abandonné l'étude d'une installation sur le collège car il faut douze ans pour l'amortir et le rachat à 7 ct le kWh ne semble pas intéressant. Cependant, la municipalité va poursuivre le sujet de la rentabilité sur d'autres locaux.</p> <p>M. J. Berger regrette qu'en matière de réchauffement climatique et l'effet qu'a ce dernier sur la biodiversité, les solutions prises dépendent toujours du facteur de rentabilité. Il souhaiterait voir d'autres mesures déployées de façon locale.</p> <p>Le syndic explique sa propre préoccupation par rapport à la biodiversité qui concerne surtout l'absence d'insectes due à l'usage de produits chimiques qui, à son tour, a engendré une baisse de la population des oiseaux. Il souligne qu'il faudrait trouver des moyens pour faire revenir les oiseaux. En matière d'énergie renouvelable, il souligne que la municipalité y œuvre également, recherchant des solutions.</p> <p>En tant qu'électricien, M. H. Olivetta relève qu'actuellement, pour toucher un rendement conséquent, il faut effectivement posséder une grande surface. Cependant, dans un proche avenir, la création de microgrids, des micro-réseaux électriques qui sont gérés par de petites communautés indépendantes, telles une régie, par exemple, permettront non seulement de générer de l'énergie pour son propre approvisionnement mais également de revendre le surplus au réseau central.</p> <p>Il ajoute que dans un geste écologique, il a fait l'expérience de laisser pousser son pré jusqu'au 15 juin. Par conséquent, il a subi des cloques dues au fauchage tardif et la réaction pas toujours tendre de ses voisins. D'autres solutions personnelles existent également comme celle de louer une ruche.</p> <p>Le syndic demande quel serait l'avantage de mettre des panneaux photovoltaïques sur d'autres bâtiments de la commune.</p> <p>M. P. Jordan rebondit en disant que chacun est libre de développer son propre plan écologique. Cela commence chez soi sans que ce soit toujours dans un but de rentabilité. Cependant, il est d'avis que poser des panneaux solaires sans isoler le toit constitue un non-sens. Selon lui,</p>
--	---

la grande salle de Les Cullayes a été rénovée sans prêter attention à son isolation. Ce n'est pas à la collectivité d'investir sans une certitude de rendement.

Le syndic est d'avis que l'écologie est un sujet aussi bien privé que communal.

M. François Clot souligne l'aspect positif de certaines constructions communales. Non seulement le collège de Servion se chauffe au bois, mais, de plus, il est équipé d'un filtre à particules qui est nettoyé régulièrement.

Domaines et bâtiments

Mme Monique Ries, municipale, annonce que la forte résonance constatée dans le tea-room Duvoisin sera prochainement corrigée et résolue par la pose de panneaux phoniques.

Constructions, aménagement du territoire

M. Denys Kaba, municipal se plaît à relever qu'en matière de constructions, malgré l'absence depuis plusieurs mois de la responsable du bureau technique, son assistante accomplit un travail admirable et fait suivre avec aisance les dossiers.

En ce qui concerne les chantiers, une attention est accordée à l'ouverture de chacun. Qu'il s'agisse de la sécurité, des nuisances, des entrées, toutes sont contrôlées, ainsi que la gestion des déchets. Suite à la pollution à la STEP il y a quelques semaines, une attention particulière est accordée à l'évacuation des eaux. Les entreprises sont averties que le nettoyage est à leurs frais. Le moindre écart est contrôlé. Malgré son occupation à 50 %, M. D. Kaba souligne que l'assistante du bureau technique a fait preuve d'une grande efficacité.

STEP et collecteurs, service des eaux, défense

M. René Padrun, municipal, note que l'investissement a été fait sur la STEP pour que la charpente serve de support à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Le chantier de réfection des conduites des collecteurs dans le quartier Aux Channey et à La Montagne à Servion débute.

Lors de l'assemblée générale du SDIS (service de défense contre l'incendie et de secours) dont M. R. Padrun est membre du comité directeur, l'excédent de CHF 63'651.10 a été validé et sera utilisé pour l'achat de l'équipement et l'aménagement de la future Caserne qui sera construite à Oron-la-Ville. Les représentants ont assisté à la présentation d'un nouveau véhicule avec une lance Cobra, système qui emploie une nouvelle technique de découpe qui permet de percer les portes en béton sans risque d'inflammation pour pulvériser, par la suite, de l'eau.

Enfin, la AISFE va procéder à la réfection d'une conduite

	<p>d'eau potable sur le chemin en Ruty à Servion, ce qui explique la séance supplémentaire de conseil agendée au 26 août. Puisqu'un tiers de la route sera ouvert lors de ces travaux, la commune projette de saisir l'opportunité de rénover les autres deux tiers et refaire entièrement la route, actuellement en mauvais état.</p> <p>Instruction publique, routes</p> <p>M. Yves Boand, municipal, remercie M. P. Jordan pour son résumé de la séance de l'ASIJ et de l'état des transports.</p> <p>Au niveau de l'établissement des horaires, il ajoute que, riche des expériences faites, le futur cahier des charges de 2021 tiendra compte de la situation constatée pour ne pas reproduire les mêmes erreurs.</p> <p>Il prend note du désir de la pose de panneaux solaires sur les établissements scolaires.</p> <p>Enfin, il souligne que le marquage du sol entre le chemin du Centre et le chemin du Moléson est terminé et que la signalisation de la zone 30 km/h sera rapidement effective avec deux radars didactiques posés en permanence. Par contre, pour ne pas l'abîmer, l'on attend la fin des travaux avant de finaliser le marquage du sol de la bande piétonne qui est située en face du chemin de la Voirie.</p> <p>Ayant expérimenté la nouvelle vitesse, le vice-président constate que le changement entre 50 km/h et 30 km/h est conséquent.</p>
<p>8. Propositions individuelles et divers</p>	<p>M. F. Clot pense qu'il faudrait avertir l'ASIJ et CarPostal du changement de la situation dû au ralentissement de la circulation dans la zone 30 km/h afin qu'ils puissent modifier leurs horaires. M. Y. Boand lui répond que ce sera pris en compte dans le prochain horaire établi.</p> <p>La commune inclura cette information dans la prochaine information tous ménages.</p> <p>Mme Rachel Ribet se plaint des canettes qui se trouvent répandues sur le chemin tout autour du cimetière et qui provoquent des dégâts mortels aux vaches qui les avalent.</p> <p>Le syndic commente que c'est une situation dramatique. Celui qui a su porter une canette de bière jusqu'au banc situé en amont du lac du Parimbot devrait être en mesure de la rapporter vide. Il encourage chacun à dénoncer ceux qui ne sont pas capables de faire usage des poubelles mises à leur disposition.</p>
<p>9. Clôture de la séance :</p>	<p>La séance est levée à 21h10. Prochaine séance : le lundi 26 août 2019 à 20 heures.</p>